

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 décembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 DICOM 41 Convention de co-organisation des Golden Blogs Awards.

M. Jean-Bernard BROS, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 3 décembre 2013, par lequel Monsieur le Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités de la convention de co-organisation des Golden Blogs Awards, jointe en annexe ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Bernard BROS, au nom de la 2^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la convention de co-organisation des Golden Blogs Awards avec la société « Comptoirs du multimédia ».

Article 2 : Sont approuvées les modalités de la convention de co-organisation des Golden Blogs Awards, jointe à la présente délibération.

Article 3 : Le Maire est autorisé à signer ladite convention.